

# Société historique et archéologique de Château-Thierry

Fondée en 1864

## Conseil d'administration

Président .....	M. Jean-Pierre CHAMPENOIS
Vice-présidents .....	M. Xavier de MASSARY M. Jean-Claude BLANDIN
Secrétaire .....	M. Pascal BEAUCREUX
Secrétaire adjoint .....	M. François BLARY
Trésorière .....	Mme Bernadette MOYAT
Trésorier adjoint .....	M. Bernard LANGOU
Conservateur des collections .....	M. François BLARY
Autres membres .....	Mme Catherine DELVAILLE Mme Bernadette GROCAUX Mme Anne-Marie HIGEL M. Alexandre LALOYAUX M. Tony LEGENDRE Mme Bernadette PICHARD M. Raymond PLANSON

## Conférences de l'année 2007

3 FÉVRIER : *La paroisse de Drachy - Nanteuil-sur-Marne de l'époque mérovingienne à l'an mil*, par Mme Lysiane Châtel, présidente de l'Association historique de Nanteuil-sur-Marne.

Entre Drachy et Nanteuil, Croûttes est perché sur un piton dominant la vallée de la Marne, sur l'autre rive, Pisseloup et à côté Pavant.

Drachy serait la plus ancienne paroisse du diocèse (VI<sup>e</sup> siècle ?). Elle a dû renfermer dans ses limites, au moment de sa création par l'évêque de Soissons, des villages voisins, avant qu'ils ne deviennent à leur tour paroisses.

En 545, Clotaire fonde l'abbaye Saint-Médard à Soissons qui partagea plus tard avec Drachy les biens et redevances dont un chevalier a dû faire largesse sur Nanteuil et Pavant.

En 635, Adon fonde l'abbaye de Jouarre qui reçoit de suite « tout ce que renferme la boucle de la Marne : Luzancy, Méry, Courcelles, Caumont, Le Limon, Frouet, Nanteuil ». En 666, Esthérie, religieuse de Jouarre devient la 1<sup>ère</sup> abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Soissons qui jouera un rôle important pour les habitants de Nanteuil à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

Le concile de 816 prescrit aux évêques d'instituer, près de leurs cathédrales, des hôpitaux dotés aux dépens de l'église épiscopale. C'est sans doute à cette époque que fut construite la maison de l'Aumône qui reçoit de l'évêque « l'autel » de Drachy. Elle deviendra l'hôpital Saint-Gervais ou l'hôtel-Dieu Saint-Gervais.

Les abbayes s'appauvrissent. Charles II, dont la fille – devenue veuve – était entrée à l'abbaye royale Notre-Dame de Soissons veut mettre les religieuses de cette abbaye à l'abri des besoins matériels. Ce roi publie en 858 une charte en leur faveur et y rattache, par « bénéfice » quelques villages de son domaine : Acy, Billy, Chanzy, Charly, Courmelle, Courtaron, Drachy, Pisseloup... et Nanteuil, avec l'obligation pour les villages concernés d'envoyer « annuellement intégralement et sans aucune espèce de diminution tout ce qui sera nécessaire au boire et au manger ». Nanteuil est ainsi détaché de Jouarre pour devenir propriété de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, avec Drachy pour paroisse. Jouarre ne possède plus à cette époque que de petites parcelles de terres sur Nanteuil au lieu-dit « Les Plantes de Jouarre » et dans les hameaux de Parousin et de Passy.

La terre de Drachy et les droits qui s'y rattachent, après avoir formé un alleu, font partie du fief de l'aumônerie de Soissons à partir de Charles II, fief qui prendra une grande importance au cours des siècles.

À Drachy (aujourd'hui hameau de Charly-sur-Marne), il subsiste quelques traces de l'ancienne église paroissiale qui était dédiée à saint Aignan. Ces vestiges, intégrés dans une maison d'habitation, ne paraissent pas remonter au-delà du XIII<sup>e</sup> siècle.

### 3 MARS : Assemblée générale annuelle.

- Rapport d'activités par M. Jean-Pierre Champenois, président
- Rapport financier par Mme Moyat trésorière.
- Élection du conseil d'administration. Un nouveau membre est élu : M. Pascal Beaucreux.

*Les médailles commémoratives de la guerre de 1914-1918, les médailles de Château-Thierry*, par MM. Jean-Pierre Champenois et Jean-Claude Vennekens.

Plusieurs villes ou associations ont créé des médailles commémoratives de la Grande Guerre : Verdun (1916) dont il existe 6 modèles, Saint-Mihiel (1936), Arras (1936), Marne (1937)... Plusieurs médailles ont été créées à Château-Thierry.

1920 : remise de la Légion d'honneur à la Ville. L'avers représente les bustes de La Fayette et de Washington, au revers la Légion d'honneur et l'inscription : *La victoire reparaît – Château-Thierry – 18 juillet 1918*, le tout sur un fond de rayons de soleil. L'avers reprend le dessin d'une médaille de 1917 émise à Paris à l'occasion d'une journée franco-américaine.

1928 : création d'une médaille commémorative destinée *exclusivement* aux soldats américains ayant combattu à Château-Thierry ou dans sa région. C'est le modèle de 1920, auquel on a ajouté une barrette portant les mots *Château-Thierry – Cote 204*. Elle est portée avec un ruban bleu ciel clair. D'après les archives, 1 100 médailles auraient été commandées et attribuées par la Ville jusqu'en 1939.

La médaille était accompagnée d'un diplôme. Toutes les demandes de soldats français ont été rejetées.

Dans les années 1950, la Ville ne délivrait plus que le diplôme. Le stock de médailles était épuisé et une nouvelle frappe était impossible (matrices disparues). Des *médailles de Château-Thierry* auraient été frappées pour un fournisseur américain : elles sont légèrement différentes des originales : à l'avers, les personnages sont tournés vers la droite au lieu de la gauche, la Légion d'honneur ne figure plus au revers, où les rayons de soleil sont réduits au nombre de 15. Ce fournisseur américain, numismate ancien combattant, paraît être à l'origine de médailles miniatures dont il existe au moins deux modèles différents.

La médaille de Château-Thierry, qui en France doit être considérée comme une médaille purement commémorative sans aucun caractère officiel, a été regardée et portée aux USA comme une médaille « officielle », comme en témoignent les nombreuses correspondances reçues par la mairie entre les deux guerres mondiales.

#### 14 AVRIL: *La gestion de l'eau à Château-Thierry: résultats archéologiques récents*, par M. François Blary, maître de conférences à l'Université de Picardie.

L'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées posent des difficultés depuis qu'il existe des villes ou tout au moins des agglomérations. À Château-Thierry, nous connaissons des traces archéologiques des solutions apportées à ces questions à l'époque gallo-romaine et au moyen âge.

Des puits et un égout ont été découverts dans les fouilles menées aux Vaucrises, sur le site de l'ancien *vicus* gallo-romain. Cet égout était encore partiellement visible à l'air libre du temps de l'abbé Hébert qui écrivait au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Un tronçon en a été retrouvé lors des fouilles de la rue Jules-Maciet sur l'emplacement du théâtre gallo-romain. Il emmenait les eaux usées de l'agglomération vers la Marne. Sur la partie reconnue, la canalisation est formée de pierres plates ajustées assez grossières. La section laisse supposer une capacité de débit importante.

Des installations hydrauliques ont été explorées lors des fouilles sur le site du château médiéval, deux puits profonds de plusieurs dizaines de mètres fournissaient l'eau. L'un d'eux est situé près de l'emplacement des cuisines. Son diamètre important laisse penser qu'il était peut-être équipé d'un système d'élévation alimentant les cuisines du château en « eau courante ». Des canalisations en plomb distribuaient cette eau potable dans les différents bâtiments et évacuaient les eaux usées à l'extérieur du château. À proximité des cuisines se trouvaient un vivier et une fontaine.

M. Blary illustre ses propos à l'aide de relevés, de schémas et de photographies.

#### 20 MAI: *Sortie annuelle*.

Cette sortie a conduit les participants dans l'Aube et plus particulièrement dans la région de Nogent-sur-Seine pour découvrir – entre autres – quelques exemples de monuments et d'œuvres d'art du « beau seizième siècle troyen ».

Nogent-sur-Seine : maison Henry IV, bords de la Seine, musée archéologique et des beaux arts.

Villemaure-sur-Vanne : église paroissiale remarquable par son clocher entièrement en bois couvert d'essentes et son jubé dont les scènes sculptées sont inspirées de gravures allemandes (scènes de la Nativité et de la Passion).

Rigny-le-Ferron : statuaire et vitraux de l'église de l'école troyenne.

Nogent-sur-Seine : église Saint-Laurent (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Statuaire, peintures, audition de l'orgue (buffets des XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, instrument classé monument historique) par l'organiste titulaire, M. Augustin Prudhomme.

Voulton : église des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ancien prieuré de l'abbaye d'Essômes-sur-Marne. Accueil par les propriétaires actuels du prieuré.

23 JUIN : *La gestion de l'eau à Château-Thierry (II) : la société des eaux Chevrières*, par M. Jean-Pierre Champenois.

La découverte récente des archives complètes de cette société a permis de faire revivre cette société aujourd'hui complètement oubliée.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'alimentation en eau est toujours aussi précaire et certains quartiers n'ont pratiquement aucune ressource. La société des eaux Chevrières a créé et géré le premier réseau (encore rudimentaire) d'alimentation en eau de particuliers établi dans la ville de Château-Thierry.

Un monsieur Jean-Baptiste Patouillard de Chevrières, ancien contrôleur des contributions directes à Château-Thierry décède à Lille le 1<sup>er</sup> août 1819. Par un testament daté du 31 juillet 1818, il lègue à la ville de Château-Thierry une maison située au 84 de la Grande-Rue et un autre bâtiment rue de la Loi (aujourd'hui rue du Docteur-Lefèvre). Le 11 mars 1822, la municipalité fait évaluer le montant du legs : la maison de la Grande-Rue est estimée 12 000 F. et celle cul-de-sac de la Loi, avec son petit jardin, est estimée 1 500 F. Le legs est donc potentiellement de 13 500 F, ce qui est une somme importante. Il y a bien sûr des conditions à ce legs : les deux maisons devront être vendues et le produit de la vente sera affecté à amener de l'eau « sur le rempart » afin qu'il en soit donné à tous les jardins qui y sont contigus.

On avait estimé les coûts d'établissement des captages et de la conduite à 8 890 F (devis estimatif du 4 avril 1820). Ces deux sommes, « Travaux estimés à 8 890 F » et « legs estimé à 13 500 F », ont sans doute été des arguments décisifs en faveur de l'acceptation du legs décidée par une délibération du conseil municipal du 29 mars 1822. Le 17 février 1841, la ville vend les maisons de la Grande-Rue et de la rue de la Loi pour une somme de 15 100 F. L'acquéreur est Amand Laurent, imprimeur-typographe. Au total, avec les intérêts, la ville dispose pour exécuter le legs d'une somme de 20 500 F (en chiffres ronds).

Le 6 juin 1844, le conseil municipal nomme une commission de trois membres pour suivre l'exécution du legs et la réalisation des travaux pour cette alimentation en eau.

Il propose la marche à suivre suivante :

1. Estimer les quantités d'eaux qui peuvent être captées aux Chesneaux. On pro-

cède à de nombreux essais et recherches de « sources », plusieurs hypothèses sont étudiées. On suppose que l'on pourra capter 27 m<sup>3</sup>, 40 m<sup>3</sup> ou même 52 m<sup>3</sup> par jour.

2. Calculer les quantités d'eau à distribuer sur chaque propriété. La quantité d'eau reçue par chaque « abonné » devra être proportionnelle à la surface de la parcelle indiquée par le cadastre (alors tout récent).

3. Interroger les bénéficiaires potentiels. Il y a théoriquement 28 jardins qui pourraient participer au legs Chevrières. Seuls dix acceptent les conditions du legs et le raccordement à la canalisation projetée. La ville établira les captages, les châteaux d'eau nécessaires, les canalisations et les regards de visite. Le raccordement des « collégataires » à la conduite principale est à leur charge, ainsi que les aménagements intérieurs sur leur propriété. Par la suite, l'entretien de l'installation sera à la charge de ces « abonnés » proportionnellement à la surface de chaque parcelle. La première question à régler fut celle des zones de captage. En réalité il y en a eu deux : une aux Chesneaux, à la fontaine Madame (au-dessus de la Charité) – c'est celui qui produisait le plus d'eau – et une route de Verdilly près de la Briquerie. Les propriétaires des terrains des captages et ceux traversés par les canalisations ont été indemnisés. Le devis estimatif s'élève à 19 993,84 F tout compris. Les conduites d'une longueur totale de 3 100 m sont en terre cuite. On n'a pas adopté des tuyaux en fonte plus chers

Les travaux commencent en 1845. Ils traînent en longueur : la réception définitive des travaux est prononcée en 1848. Le 17 août 1848, le maire prend un arrêté qui fixe la quantité d'eau à fournir à chaque collégataire. Finalement le débit obtenu est de 59 m<sup>3</sup> et il est attribué à chacun 951 litres d'eau par are et par jour. Le réglage des branchements est délicat et on procède par tâtonnement. Le 26 octobre 1848, les dix « volontaires » sont officiellement alimentés. Ils constituent une société, la société Chevrières, dont le règlement en 84 articles est déposé et enregistré en mars 1849 chez Maillart, notaire à Château-Thierry.

Durant la guerre 1914-1918 le réseau est endommagé et la société perçoit des dommages de guerre. On rencontre encore quelques documents au début des années 1920. Des travaux de maçonnerie sont exécutés en 1922.

La société des eaux Chevrières a cessé d'exister vraisemblablement autour de 1925. L'adduction en eau courante commencée vers 1900 et achevée après la première guerre mondiale a sans doute rendu inutile le réseau Chevrières qui a fonctionné tant bien que mal pendant plus de 75 ans.

Les fontaines publiques ne sont pas prévues par le testament de Patouillard de Chevrières. La canalisation devant passer rue de la Barre et en haut de la rue du Château, la commission de 1844 propose que soient établies deux fontaines à pistons sur les châteaux d'eau à construire. Ces deux quartiers n'ont en effet aucune ressource en eau. Ces deux fontaines (ou plutôt ces deux pompes publiques) seront construites – aux frais de la ville – l'une en haut de la rue de la Barre et l'autre dans la rue du Château au pied de la porte Saint-Jean : cette dernière sera appelée fontaine Chevrières. Des habitants des rues de la Barre et du Château ont contribué financièrement à la construction par souscription (838 F).

**6 OCTOBRE:** *Les ravages des troupes protestantes dans le diocèse de Laon en 1567-1568*, par M. Eric Thierry, secrétaire général de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne.

Le diocèse de Laon dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est rallié à la Ligue. Laon est même une citadelle du catholicisme. Avec l'évêque Jean de Bours, la Contre-Réforme triomphe. Cette prise de position est favorisée par la terreur protestante.

Le protestantisme a développé deux foyers dans le diocèse: un en Thiérache depuis 1524, à Landouzy, Lemé, Gercy, Guise; un dans le Laonnois, depuis 1543, à Paissy, mais surtout sur les terres de Louis de Bourbon (après son mariage en 1552 avec Éléonore, la fille de Madeleine de Mailly) à Pierrepont, Aulnois. Sissonne, Anizy.

Catherine de Médicis accorde, en janvier 1562, la liberté de culte. Mécontent, le duc de Guise y répond aussitôt par le massacre de Wassy. C'est la 1<sup>re</sup> guerre de Religion jusqu'en mars 1563 et l'édit d'Amboise qui réduit la liberté de culte à un lieu, un faubourg, par bailliage. Un temple est érigé à Crépy-en-Laonnois. Toutefois, la tension demeure. Les protestants sont accusés de sacrilège, d'avoir brisé un tabernacle et volé des hosties dans l'église Saint-Pierre-le-Vieil. L'occasion d'une reprise en main de la situation est donnée à l'évêque de Laon par l'affaire de Nicole Aubry, possédée de Vervins, exorcisée, par la communion, de ses «30 diables» à Liesse et à Laon.

La neutralité, adoptée par Catherine de Médicis dans la répression menée par le duc d'Albe envers les protestants des Pays-Bas, soulève la colère des protestants français qui organisent une armée en septembre 1567 et prennent Soissons. C'est la 2<sup>e</sup> guerre de Religion. Ils pillent Vailly, Chauny, Coucy, Prémontré, Saint-Nicolas-au-bois, Ardon, Bruyères où une fresque dans l'église montre un écartèlement.

Si, en mars 1568, la paix de Longjumeau met fin à cette 2<sup>e</sup> guerre, dès septembre, la 3<sup>e</sup> commence. Dans le Laonnois, des troupes protestantes se dirigent vers les Pays-Bas, incendent des villages de la vallée de la Serre. Repoussés vers Saint-Quentin, ils pillent Ribemont, Crépy, Bray, Corbeny, Liesse. Ces années de troubles traumatisent la population laonnoise. Les fausses nouvelles atroces se répandent. Les ruines sont réelles. Le chapitre cathédral doit secourir, restaurer. Il organise aussi des processions contre l'hérésie.

En 1570, l'amiral de Coligny réussit à obtenir quatre places fortes. Les protestants semblent vainqueurs. Un temps seulement, car après leur défaite à Mons le 17 juillet 1572 et la nuit de la Saint-Barthélémy organisée par Catherine de Médicis, ils doivent abjurer ou émigrer: François Daudard, couturier de Laon, rejoint Genève. Les Laonnois s'en réjouissent.

**10 NOVEMBRE :** *Programme architectural et décoration des églises romanes et gothiques du sud de l'Aisne*, par MM. Jean-Pierre Gély et François Blary.

Les églises rurales des époques romane et gothique du sud de la vallée de la Marne, dans le département de l'Aisne, sont situées dans une région géologique-

ment pauvre en ressources extractives de pierres d'appareil. En fonction du volume de pierres d'appareil importées sur le chantier de construction, le maître d'œuvre a adapté le programme architectural et la décoration de l'édifice. Les pierres d'appareil importées sont utilisées parcimonieusement pour les éléments architectoniques et de décorations architecturales, avec un souci d'économie et d'efficacité technique et esthétique. De plus, on observe une évolution dans le choix de la qualité des pierres d'appareil et de leur mise en œuvre au cours du moyen âge, qui se retrouve dans d'autres régions du nord de la France. Le conférencier illustre son propos de quelques exemples : Baulnes-en-Brie, Artonges, Mézy-Moulins, Viffort...

1<sup>er</sup> DÉCEMBRE: *Lucien Descaves, auteur de théâtre et Château-Thierry*, par M. Ivernel

Lucien Descaves, écrivain aujourd'hui oublié a été très connu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup>. Il a été membre de l'académie Goncourt.

Descabes a eu quelques attaches familiales dans la région de Château-Thierry qu'il mentionne dans ses souvenirs, *Les mémoires d'un ours*. Il a publié un roman, *Les sous-off*', qui fit scandale et pour lequel il a été condamné pour injure envers l'armée. D'autres romans, *Philémon, vieux de la vielle* et *La colonne*, mettent en scène des personnages et des événements de la Commune de Paris. Il est également l'auteur de deux pièces de théâtre, écrites en collaboration avec Maurice Donay. L'une, *La clairière* (1899), se déroule dans une colonie libertaire, un «milieu libre» tel celui de Vaux qui sera fondé à Essômes-sur-Marne quelques années après. Cette pièce – dont il existe deux versions – est assez misogyne : l'expérience de vie communiste échoue à cause des femmes qui sont à l'origine de nombreux conflits. Si la première version ne doit rien au *Milieu Libre* de Vaux qui devait lui aussi être un échec, la seconde version, abrégée, semble y faire quelques allusions. L'autre pièce, *Les souliers* – récemment rééditée dans une anthologie du Théâtre anarchiste – est inspirée de l'affaire Louise Ménard, de Charly-sur-Marne. Cette jeune femme, convaincue d'avoir volé du pain pour nourrir sa famille, avait été acquittée par le juge de Château-Thierry, Paul Magnaud. Dans l'intrigue de la pièce de Descaves, le pain est remplacé par des souliers. Ce jugement qui a eu un retentissement national valut au magistrat le surnom de «Bon Juge». La jurisprudence en a retenu la notion d'état de nécessité.

